Tulle - Brive

au titre de l'aléa de débordements
de la Corrèze et de la Vézère

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

Régions **Limousin, Aquitaine**

Départements **Corrèze, Dordogne**

Liste des Intercommunalités

Communauté Agglomération de Brive, Communauté d'Agglomération du Tulle, Communauté de Communes du canton de Beynat, Communauté de Communes Vezére Causse, Communauté de communes du Terrassonnais

Liste des 20 communes

Corrèze : Tulle, Laguenne, Sainte Fortunade, Chameyrat, Cornil, Aubazines, Saint Hilaire Peyroux, Dampinat, Malemort sur Corrèze, Brive la Gaillarde, Ussac, Saint Viance, Varetz, Saint Pantaleon de Larche, Larche, Mansac, Cublac
Dordogne : La Feuillade, Pazayac, Terrasson la Villedieu

Critère d'Importance du Risque

Impacts sur la Santé Humaine

Types de phénomènes	Population permanente en EAIP[1] (nb d'habitants)	Part de la population permanente en EAIP (TRI)	Part de la population en EAIP rapportée au bassin AG	Population totale du TRI (nb d'hab.)
« Débordements de cours d'eau »	49 289	46,9 %	4,0 %	104 992

Impact sur les Activités Économiques

Types de phénomènes	Nombre d'emplois en EAIP	Part des emplois en EAIP rapportée au bassin AG	Potentiel touristique
« Débordements de cours d'eau »	40 455	8,6 %	Moyen

Types de phénomènes et enjeux

Phénomènes de crues fluviales.

La Corrèze traverse toute la partie agglomérée de Tulle (ancienne manufacture d'armes à Tulle) et de Brive-Malemort avec de nombreuses zones d'activités et zones d'habitat concernées par les inondations. Le secteur de Terrasson (papeterie de Condat) est également concerné.

Phénomènes passés particulièrement remarquables

(des informations complètes sur les phénomènes passés se trouvent dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation – EPRI)

- 3 au 5 octobre 1960 : 5,43 m à Tulle (3,75 m crue décembre 1944) et 2 morts sont déplorés; les débits sont de 385 m3/s à Brive où on recense 7000 sinistrés.

- 5 au 6 juillet 2001 : la zone industrielle de Beauregard à Brive est impactée et l'A20 est coupée.

1 EAIP : Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles utilisée dans l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation pour calculer les indicateurs population et emplois, notamment. Cette enveloppe approchée ne correspond pas à une zone inondable, mais seulement à l'appréciation du maximum d'espace qui peut être couvert par l'eau en cas de submersion.

Informations cartographiques

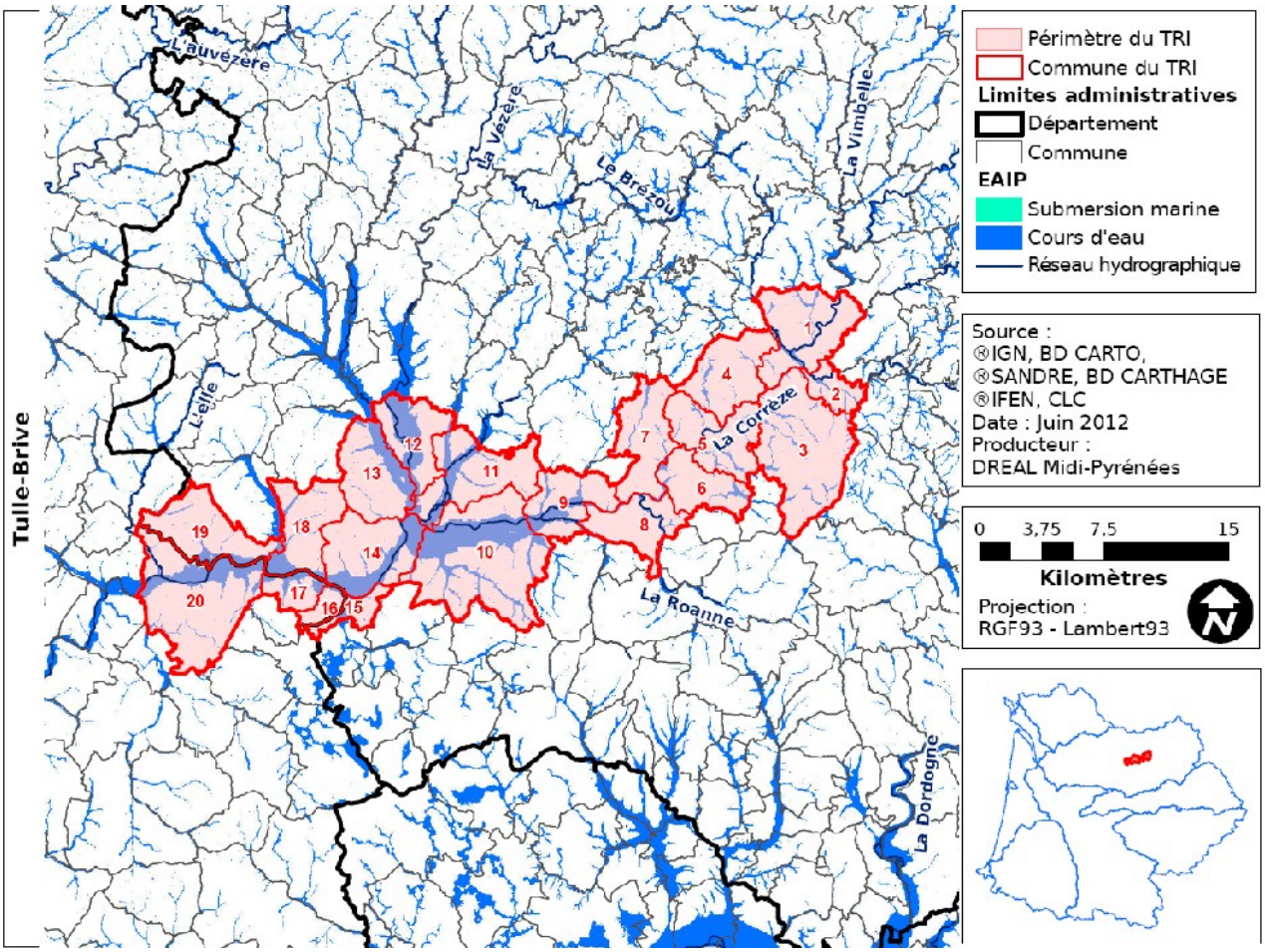

Tulle (1)
Laguenne (2)
Sainte Fortunade (3)
Chameyrat (4)
Cornil (5)
Aubazines (6)
Saint Hilaire Peyroux (7)
Dampniat (8)
Malemort sur Corrèze (9)
Brive la Gaillarde (10)
Ussac (11)
Saint Viance (12)
Varetz (13)
Saint Pantaleon de Larche (14)
Larche (15)
La Feuillade (16)
Pazayac (17)
Mansac (18)
Cublac (19)
Terrasson la Villedieu (20)

Facteurs d'intérêt à agir

Niveau de prise en charge du risque

- PPR approuvés

- PPRi Corrèze amont approuvé le 9/10/2006: commune de Tulle, Sainte Fortunade, Cornil Saint Hilaire Peyroux, Laguenne, Chameyrat, Aubazine et Dampniat
- PPRi Brive la Gaillarde et de Malemort sur Corrèze approuvés le 12 novembre 1999, révisés sur la partie règlementaire le 27/07/2009
- PPRi Vézère Corrèze approuvé le 29/08/2002 :communes de Cublac, Larche, Mansac, Ussac, Varetz, Saint Pantaléon de Larche et Saint Viance
- PPRi Vézère Dordogne approuvé le 20/12/2000 : communes de La Feuillade, Pazayac, Terrasson la Villedieu
- 50 % des communes couvertes par le PPI Rupture de Barrage de Monceaux la Virolle
- Seules 3 communes disposent d'un PCS

Présence de l'EPTB EPIDOR qui porte le PAPI de la Dordogne (projet nouveau PAPI en cours de réalisation).

Outils de gestion actuels à l'échelle intercommunale

Gestion des milieux aquatiques et marins

- SAGE Dordogne amont, en émergence

- Porteur local : EPIDOR
- Syndicat intercommunal de la Vèzère (M. Freyssinet) pour la Vézère et la Corrèze sur l'agglomération de Brive.
- Communauté de communes de Tulle pour la Corrèze et ses affluents jusqu'aux portes de Brive

Gestion de l'aménagement du territoire

SCOT du pays de Tulle : le secteur de Tulle (Tulle, Ste Fortunade, Cornil, St Hilaire Peyroux, Laguenne, Chameyrat, Aubazines, Dampniat) est couvert par le SCOT du pays de Tulle approuvé le 9 avril 2009.

SCOT Sud Corrèze: le secteur de Brive (Malemort sur Corrèze, Ussac, Varetz, Cublac, Brive la Gaillarde, Saint Viance et St Pantaléon de Larche) est couvert par un Schéma Directeur en vigueur jusqu'au 31/12/2012. Un SCOT est en cours d'élaboration sur un territoire plus large que le schéma directeur. Ce SCOT a été arrêté le 13 décembre 2011, l'enquête publique est en cours.

Présence de l'EPTB EPIDOR

Informations concernant la future stratégie locale (périmètres de réflexion)

Bassin versant potentiel

Les affluents pourront être pris en compte de manière élargie dans le périmètre de la stratégie locale.

Maitrise d'ouvrage possible

L'EPTB EPIDOR apparaît comme porteur légitime d'une stratégie locale au travers du futur PAPI Dordogne.